

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 20 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph.



DELBU2023-06-057

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : chargé de mission administratif et financier pour la mise en place de la régie eau et assainissement - régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Par délibération du bureau en date du 10 mai 2022, il avait été créé un poste de chargé de mission juridique et financier afin de structurer la partie administrative, financière et juridique de la future régie Eau et Assainissement. Ce poste dont les missions évolueront vers le profil Responsable administratif et financier à compter du 1^{er} janvier 2024, était ouvert en catégorie A uniquement sur les cadres d'emploi d'Attaché et Ingénieur.

Après un recrutement infructueux en fin d'année 2022 du fait du désistement du candidat retenu, une nouvelle annonce a été publiée.

Un agent en disponibilité de Guingamp-Paimpol Agglomération, rédacteur titulaire a candidaté et a été retenu. Il convient donc de régulariser le grade au tableau des effectifs afin de pouvoir procéder à la réintégration de cet agent.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DELBU 2022-05-056 du Bureau exécutif communautaire en date du 10 mai 2022 relative à la création d'un poste de chargé de mission juridique et financier de la compétence Eau et Assainissement ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Délibération

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste permanent à temps complet sur le grade de Rédacteur ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du CST du 28 septembre 2023 :

- De valider la suppression d'un poste de catégorie A tel que cela avait été identifié dans la délibération initiale visée ci-avant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

